

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2019



LE
PARC
FAIT SON

CARNAVAL



INFOS LOCALES

Pages 4-5



HOMMAGE

Page 6



SPORT

Page 7



JEUNESSE

Page 7



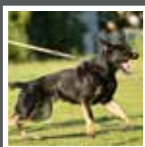
DOSSIER Prévention Incendie

Pages 8-10



TRAVAUX

Page 11



SÉCURITÉ

Pages 12-13



SORTIR

Pages 14-15



TPM VOUS INFORME

Page 17



INFOS DU JIS

Page 18



AGENDA DU MOIS

Pages 19-21



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23





Comme chaque année à pareille époque, nous l'attendons avec impatience. C'est le mois de mars. Avec lui, c'est le printemps qui est en point de mire. Ses jours qui rallongent, la nature qui se réveille, et l'espoir de voir enfin arriver les beaux jours qui se fait pressant.

Cette saison est également celle qui marque le début des manifestations en extérieur.

Elle débutera au Lavandou, puisqu'une nouvelle fois, la Ville de La Crau a répondu à l'invitation de cette ville amie, pour participer à son Corso fleuri, le dimanche 17 mars. Les bonnes volontés qui souhaitent participer, la veille, au fleurissement du char craurois, peuvent se manifester auprès de notre office de tourisme, dans les limites des possibilités d'accueil.

Le traditionnel Carnaval, pour lequel les enfants comme les grands, sont invités à se déguiser dans un esprit festif et convivial, se tiendra lui le samedi 23 mars 2019, au Parc du Béal. D'ores et déjà, j'en profite pour vous rappeler que l'édition 2020 vivra une nette amélioration des conditions d'accueil et de confort. Elle pourra en effet se tenir sur la totalité du Parc, comprenant l'extension actuellement en chantier, au Sud de l'école Jean Giono.

Avant le vote du budget 2019 de notre collectivité, au sein du Conseil Municipal, le mois de mars est également celui des débats autour des objectifs fixés pour notre commune par la majorité municipale, et des grandes orientations budgétaires induites pour l'année en cours.

Le temps clément actuel permet aux grands projets du Parc du Béal, du Parc des Sports Palazy, et de l'avenue de Limans, de se poursuivre conformément au calendrier fixé.

Certains travaux viennent de se terminer rues Baudelaire, Lamartine, ou avenue Mistral à La Crau, et rue Dumont D'Urville et parking Maréchal Leclerc à La Moutonne. D'autres sont en cours comme dans l'avenue des Frênes, rue des Ormes, impasse du Charme, chemin du Collet Long, et placette du Rossignol. De nouveaux chantiers débuteront au cours de l'année, dans la même perspective, celle d'améliorer la qualité de vie au coeur de nos quartiers.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INFOS LOCALES

DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT : attention aux délais !

Si vous devez effectuer un voyage cet été ou encore passer un examen, nous vous recommandons de prendre dès à présent les dispositions nécessaires en vérifiant les dates d'expiration de votre carte d'identité ou de votre passeport et de ceux des membres de votre famille. Il est en effet vivement conseillé de toujours déposer sa demande de renouvellement de carte d'identité ou de passeport **au moins 2 mois avant la date d'un éventuel départ en voyage ou d'un examen**, ceci pour éviter l'allongement des délais de fabrication dû à l'afflux des demandes (**entre 3 à 4 semaines en temps normal**).

Nous vous rappelons enfin que, compte tenu du traitement des demandes de cartes d'identité et de passeports par un dispositif automatisé, les administrés doivent obligatoirement **prendre rendez-vous** auprès du Service Population de la Mairie pour tout dépôt de dossier. Il est précisé que, par la suite, l'instruction des demandes est effectuée par la plateforme régionale des services de l'Etat et que le titre est ensuite fabriqué par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés de Charleville-Mézières (Ardennes) puis expédié en Mairie où il devra être récupéré par l'administré en personne.

Infos : Service Population - 04.94.01.56.80

À NOTER

- ✓ Préalablement à tout projet de voyage, il est important de procéder à la vérification des documents requis (carte nationale d'identité, passeport mais aussi visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination, auprès de l'Ambassade ou du Consulat de ce pays en France.
- ✓ S'agissant du passeport, il faut notamment savoir que certains pays exigent une validité minimum de cette pièce d'identité (généralement plus de 6 mois de validité à la date d'entrée dans le pays).
- ✓ Suivant le pays visité, un visa peut donc être nécessaire. Il devra être demandé auprès de l'Ambassade ou du Consulat de ce pays en France, en tenant bien compte des délais d'instruction.
- ✓ Concernant la carte nationale d'identité, celle-ci est suffisante pour voyager au sein de l'Union européenne (UE) si elle est bien évidemment en cours de validité. Hors UE, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France.

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention



Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

LA CHAPELLE DU FENOUILLET OUVERTE AU PUBLIC TOUS LES SAMEDIS APRÈS-MIDIS

La Chapelle Notre-Dame du Fenouillet est un élément essentiel de notre patrimoine local. Elle a fait à ce titre l'objet d'importants travaux de restauration de 2014 à 2016.

Sur l'initiative du Père Antoine, curé de La Crau, la Chapelle est ouverte au public, **tous les samedis après-midis, de 14h30 à 17h**. Les bénévoles de la paroisse sont heureux de vous y accueillir pour vous permettre d'admirer son intérieur entièrement rénové, de vous recueillir ou encore de découvrir la collection d'ex-voto exposée sur ses murs.

Au vu de l'enthousiasme des visiteurs et des promeneurs, il a été décidé d'élargir ces horaires d'accueil et de proposer également une ouverture au public de la Chapelle **les dimanches après-midis, pour la période du 1^{er} mai au 20 juin 2019**.





ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019 : il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales

L'élection des représentants de la France au Parlement Européen aura lieu le dimanche 26 mai 2019. Suite à la réforme électorale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, il est possible, pour participer au scrutin, de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées au choix :

- ✓ Par internet, en utilisant le téléservice proposé par le site www.service-public.fr ;
- ✓ Personnellement en se rendant en Mairie ou en Mairie Annexe de La Moutonne (permanence du mercredi matin), avec les pièces exigées ;
- ✓ Par un tiers dûment mandaté en Mairie ou Mairie Annexe de La Moutonne, avec les pièces exigées ;
- ✓ Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 disponible sur le site www.service-public.fr, et les pièces exigées.

Les pièces à fournir

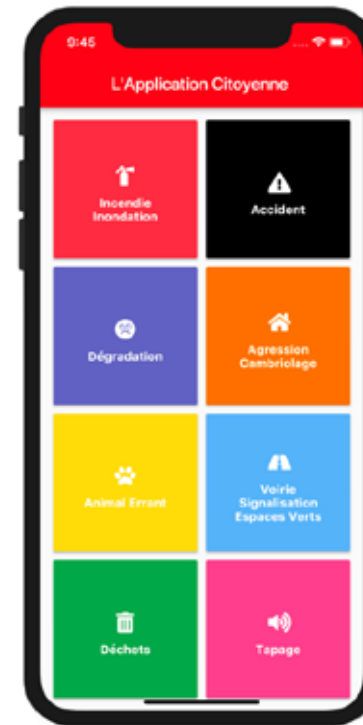
- ✓ Formulaire d'inscription Cerfa n°12669*02 disponible en Mairie ou en ligne
- ✓ Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou expirés depuis moins de 5 ans)
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz ou de téléphone fixe)

Cas particuliers

- ✓ Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans.
- ✓ Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne pourront participer au scrutin du 26 mai 2019. Ils sont donc invités à s'inscrire, dans les mêmes conditions, sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter.
- ✓ Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales après la date limite d'inscription et au plus tard le 16 mai 2019 : déménagement pour raisons particulières après le 31 mars 2019 (agent public admis à la retraite, mutation, raison professionnelle, militaire retournant à la vie civile), acquisition de la nationalité française, recouvrement de l'exercice du droit de vote, jeunes atteignant la majorité après la clôture des délais d'inscription (dans le cas très exceptionnel où ils n'auraient pas été recensés à 16 ans).

Infos : Service des Elections - 04.94.01.56.80

L'APPLICATION CITOYENNE : l'option « Photo » désormais disponible



L'Application Citoyenne est à la disposition des Crauroises et des Craurois depuis juin 2018. Cet outil moderne de démocratie participative permet à tout habitant de signaler en un clic aux services de la Ville toute situation nécessitant une intervention en matière de sécurité, d'environnement, de propreté ou de cadre de vie.

Signalez rapidement différents types d'événements

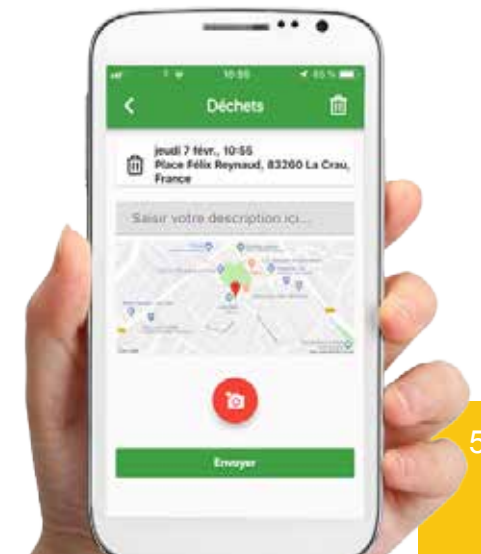
Pour rappel, l'Application Citoyenne propose 8 catégories d'événements :

- ✓ Incendie / Inondation
- ✓ Accident
- ✓ Agression / Cambriolage
- ✓ Dégradation
- ✓ Déchets
- ✓ Voirie / Signalisation / Espaces verts
- ✓ Animal errant
- ✓ Tapage

Une récente mise à jour permet désormais de joindre une photo à vos remontées d'informations concernant les catégories « Déchets » et « Voirie / Signalisation / Espaces verts ». Vous pourrez ainsi facilement signaler des événements tels que des dépôts sauvages, des nids de poule dangereux, des panneaux de signalisation détériorés...

Vous ne disposez pas encore de l'Application Citoyenne ?

Vous pouvez la télécharger gratuitement sur votre smartphone dans App Store ou Google Play. Il suffit ensuite de vous identifier avec votre adresse mail, lors de la première connexion uniquement. Pour signaler un événement anormal, il convient d'activer la géolocalisation et de cliquer sur la catégorie concernée. Vous pouvez ajouter un commentaire dans l'onglet « saisir votre description » et donc également une photo pour les catégories « Déchets » et « Voirie... ». Puis envoyez ! Vous êtes alors localisés par GPS et l'événement de même que sa localisation sont transmis directement à la Mairie par mail.



Lucien GIROT nous a quittés il y a quelques mois. Il était bien connu à La Crau pour son dévouement et son engagement associatif. Il a notamment été Président du Cercle Culturel Social Craurois pendant de nombreuses années et membre du Comité de Jumelage. On doit aussi à ce passionné de culture provençale, la création de la section Provençal du CCSC. Les membres de cette section ont souhaité lui rendre un très bel hommage, dans la langue qu'il aimait tant...

– ADIÉU LUCIAN –

Lucian Girot èro nouastre ami ; nous quitè lou 29 d'òutobre 2018.

Voulèn, eici, li rèndre l'òumenage que s'amerito.

Es neïssu à La Crau, e soun paire, artisan pintre defunto que Lucian es enca jouine ome. Soun fraire Carle repren l'entrepreso e Lucian travaïo em'èu après agué quita l'escolo à quatorze an, istòri d'ajuda sa maire à faire bouhi l'oulo. Plus tard si va louga pèr oubréi dins la pichouno fabrico de bouchoun Sénéquier au Baguier (en francés : Laurier-sauce). Mai à sege an s'engajo dins la Marino Nacionalo à «L'Ecole des Mousses» à Loctudy en Bretagno. Parte puei pèr l'Indouchino e navego sus lou Mékong à bord dóu gardo-couasto CG42, emé la founcien d'ouperatour radiò. Coumo va voulié l'usage dins aquéleis endevenenço, Lucian a uno «meirino de guerro», Oudeto, óuriginàri dóu Maine et Loire, e l'espouso en 1952. Auran quatre pichoun : Jouèlo, Marc, Jóucelino, Karino. Devenu segound-mèstre, es nouma au semafore dóu Cap Benat e passo lou counours d'ouficié deis equipage de la Floto.

A la debuto deis annado seiassanto es basa à Dakar, plus precisamen sus l'Isco de Gorée emé sa famiho. Navego alor sus lou Goffeny. A parti de 1960 vèn resta quàuqueis an à La Crau, parte pèr un parèu d'an à Tahiti, avans de tourna à La Crau en 1967. Douno de cous de radiò à Bouarmo. Residant de La Crau – brès de sa famiho e vilo que li restara toustèm mai-que-mai estaca – participo grandamen à la creacien dóu proumié Club de Judo emai eis ativeta dóu Club dei Jouine. Au mitan des annado 70 soun enfant Marc intro à l'Escolo Navalo de Brest : tambèn touto la famiho parte pèr Brest ounte Lucian es embarca sus lou Colbert. Enca un sejour à Tahiti. Embarca en 76 sus lou Berry, lou cargon d'escouta lei coumunicacien radiò qu'es

l'epoco de la guerro frejo. Lou Berry sera soun darnié navire. Ouficié en chéfe deis equipage de la Floto, li prepauson un posto à Paris, ce que, pecaire, s'endevèn gaire emé lou marin qu'èro.

Debuto deis annado 80, vengue lou tèms de la retrèto, Lucian tiro barco en terro pèr resta definitivamen à La Crau.

Decido alor de si douna plenamen à la vido soucialo e culturalo de nouastro coumuno : fara camin d'abord que va segui lei piado, ou pulèu lou seiage, de Dono Pepino en devenènt presidènt dóu Cercle Culturel et Social Craurois. Ounge an de tèms tendra lou gouvèrnai. Prendra puei part eis ativeta de la couralo «Chœur Azur», de la seicien Filatello avans de crea, emé Rouseto Billiras, la seicien «Charran provençau» que sa toco es de douna de cous de lengo dóu Miejour. Sei counèssènço founso coumo sa pratico de nouastro segoundo lengo meirenalo – que n'èro

amouros – an pivela fouarço provençau de couar. Emé Lucian lou provençau eisisto toujours e countinua de viéure, à La Crau, pèr lou contentamen de tóutei.

Lucian passè la barro en 2013 à Pèire Imbert, profoussour de provençau, e coumo va dis Frederi Mistral dins la Coupo Santo : «Sian bessai lei proumié gréu»...

Brave, Lucian, brave ! As fa bello e bouano obro... la rodo a bello vira, pèr tu seren pas lei darnié !

CCSC seicien de provençau

– Traduction –

Lucien était notre ami ; il nous a quittés en octobre 2018. Nous voulons, ici, lui rendre un hommage qu'il mérite.

Il est natif de La Crau et son père artisan peintre décède alors que Lucien est encore adolescent. Son frère Charles reprend l'entreprise et Lucien travaille avec lui après avoir quitté l'école à 14 ans pour aider sa mère à faire bouillir la marmite. Plus tard il travaille quelques temps dans la petite entreprise de bouchonnerie Sénéquier au Baguier (en français Laurier-sauce). À 16 ans il s'engage dans la Marine Nationale à «l'école des mousses», de Loctudy en Bretagne. Il part ensuite pour «l'Indochine» et navigue sur le Mékong à bord du garde-côte CG42 en tant qu'opérateur radio. Comme c'était l'usage dans ces circonstances Lucien a une «marraine de guerre», Odette, originaire du Maine et Loire qu'il épouse en 1952. Ils auront quatre enfants : Joëlle, Marc, Jocelyne, Karine. Second-maitre il est nommé au sémaphore du Cap Bénat et passe le concours d'officier des équipages de la Flotte.

Au début des années soixante il est basé à Dakar, plus précisément sur l'île de Gorée avec sa famille. Il navigue alors sur le Goffeny. Réside ultérieurement quelques années à La Crau à partir de 1960, part pour deux ans à Tahiti, revient à La Crau en 1967. Donne des cours de radio à Bormes. Résidant à La Crau il participe activement à la création du premier Club de Judo et aux activités du Club des Jeunes. Au milieu des années 70 son fils Marc entre à l'École Navale de Brest ; toute la famille part alors pour Brest où Lucien est embarqué sur le Colbert. Encore un séjour à Tahiti. Embarqué en 76 sur le Berry où toujours spécialiste radio il pratique l'écoute des communications radio ; c'est l'époque de la guerre froide. Le Berry est son dernier navire. Officier en chef des équipages de la Flotte on lui propose un poste à Paris, ce qui ne correspond pas au marin qu'il était.

Au début des années 80, c'est le temps de la retraite, Lucien tire sa barque à terre pour résider définitivement à La Crau.

Il est décidé à s'impliquer fortement dans la vie sociale et culturelle de sa commune. Il marchera dans les pas, ou plutôt dans le sillage de Mme Pepino en devenant président du Cercle Culturel et Social Craurois pendant onze ans. Il y participe aussi aux activités de la chorale «Chœur Azur», de la section Philatélie et il est le créateur, avec Rosette Billiras, de la section «Charran provençau» (parlons provençal) où il se charge de donner des cours de langue provençale. Ses connaissances profondes comme sa pratique de notre seconde langue maternelle, dont il était amoureux, ont séduit beaucoup de provençaux de cœur. Merci Lucien, la langue provençale existe toujours et continue à vivre, à La Crau, pour notre grande satisfaction. Lucien a passé la barre il y a quelques années à Pierre Imbert, professeur de provençal et comme le dit Frédéric Mistral dans la Coupo Santo « Nous sommes peut-être les premiers rejetons » ... Lucien tu étais un sage ! Tu as fait du bon et bel ouvrage... La roue a bien tourné ; grâce à toi nous ne serons pas les derniers.

La section Provençal du CCSC

SPORT



Anne-Marie METAL
Adjointe déléguée au sport
et à la vie associative



ACTIVITÉ MUNICIPALE DE STAND-UP PADDLE : inscriptions pour la 2^{ème} session

Une activité de stand-up paddle est proposée aux adultes sur la base nautique de Carqueiranne. Cette activité a lieu le mardi, de 17h à 19h30 et le samedi de 9h30 à 12h. Elle est encadrée par Hervé BOUTY, Educateur Sportif de la Ville.

Une 2^{ème} session de cours est fixée du 30 avril au 22 juin 2019.

Si vous êtes intéressés, vous devez préalablement vous inscrire auprès du Service des Sports, en Mairie Annexe (15, boulevard de la République) et fournir les documents suivants :

- ✓ une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel,
- ✓ un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité,
- ✓ un chèque de 55 € pour le paiement de l'adhésion.

Attention ! Cette activité est réservée aux personnes de plus de 18 ans et domiciliées à La Crau.

Infos : Service des Sports - 04.94.01.56.86

BELLE MOISSON DE MÉDAILLES POUR LES JUDOKAS CRAUOIS



C'est à domicile que le club de l'USC Judo a organisé les Championnats du Var des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors, en janvier dernier. Il s'agissait d'une grande première pour le club craurois qui a dû gérer toute la logistique de cette grande compétition sportive, au sein du Gymnase de l'Estagnol, à La Moutonne. Une trentaine de bénévoles s'est mobilisée pour l'occasion et ont accueilli dans les meilleures conditions près de 500 judokas venus des quatre coins du département. Des remerciements s'imposent donc pour le dévouement et l'engagement de chacun d'entre eux.

D'un point de vue sportif, l'USC Judo s'est également distingué par ses excellents résultats, avec :

- ✓ 3 titres de Champion du Var : Prisca HUBERT, Jérémy KERN et Alexis REVEST
- ✓ 5 titres de Vice-champion du Var : Ilyas ABBA, Juliette GORISSE, Clément RONCO, Fabio FRANCESCHI et Gina LANDAT
- ✓ 4 places de 3^{ème} : HENDY PAUVRET, HUGO PAUVRET, NOA GAYETTE et GABRIEL SANCHEZ

JEUNESSE



Michèle DAZIANO
Conseillère Municipale déléguée
à l'Enfance et la Jeunesse

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

Les demandes de pré-inscription à l'Accueil de Loisirs Communal d'Été seront disponibles à compter du **mardi 29 avril 2019** :

- ✓ Soit au Service Jeunesse, en Mairie Annexe (15 boulevard de la République), au format papier
- ✓ Soit sur le site internet de la Ville www.villedelacrau.fr, onglet « Démarches » puis rubrique « Enfance/Jeunesse », au format PDF à imprimer.

Ces dossiers seront à déposer en Mairie **avant le vendredi 17 mai 2019 à 17h, dernier délai**, accompagnés des pièces requises.

La confirmation des inscriptions et le règlement devront être effectués **du lundi 3 juin au vendredi 21 juin 2019**.

Nous vous rappelons que l'Accueil de Loisirs Communal est réservé aux enfants âgés de 3 à 10 ans. Les enfants de 11 ans et plus peuvent être accueillis par le JIS.

LA MAIRIE RECRUTE !

Animateurs saisonniers et surveillants de baignade pour l'Accueil de Loisirs Communal

La Commune recrute des animateurs saisonniers titulaires du BAFA ainsi que des surveillants de baignade diplômés pour les périodes suivantes :

1^{ère} session :

du 8 juillet au 2 août 2019

2^{ème} session :

du 5 août au 30 août 2019

Les demandes sont à adresser à Monsieur le Maire

Boulevard de la République - 83260 La Crau

avant le 29 mars 2019

Joindre une lettre de motivation précisant le choix de la période, un CV et la copie des diplômes. Il est précisé que les entretiens d'embauche se dérouleront le mardi 9 et le mercredi 10 avril 2019.



Stéphane POUGET
Conseiller Municipal délégué
au débroussaillage, à la prévention
des risques incendies, et au CCFF

PRÉVENTION INCENDIE : Nous sommes tous concernés !

Le risque incendie est un risque majeur que ce soit à l'échelle de notre département ou de notre commune. Au vu des conséquences dramatiques des incendies d'un point de vue humain, économique, matériel et environnemental, nous devons tous nous sentir concernés. Il n'est donc pas inutile de rappeler une nouvelle fois les mesures de prévention qui s'imposent et qui doivent être appliquées par chacun d'entre nous.

DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Avec ses nombreux espaces boisés (Le Fenouillet, Mont Redon, le Mont Paradis, les versants de La Monache, de Maraval, des Pousse-lons et de La Bouisse), la commune de La Crau est classée en zone très sensible face au risque de feu de forêt. L'action de débroussaillage y est donc essentielle.

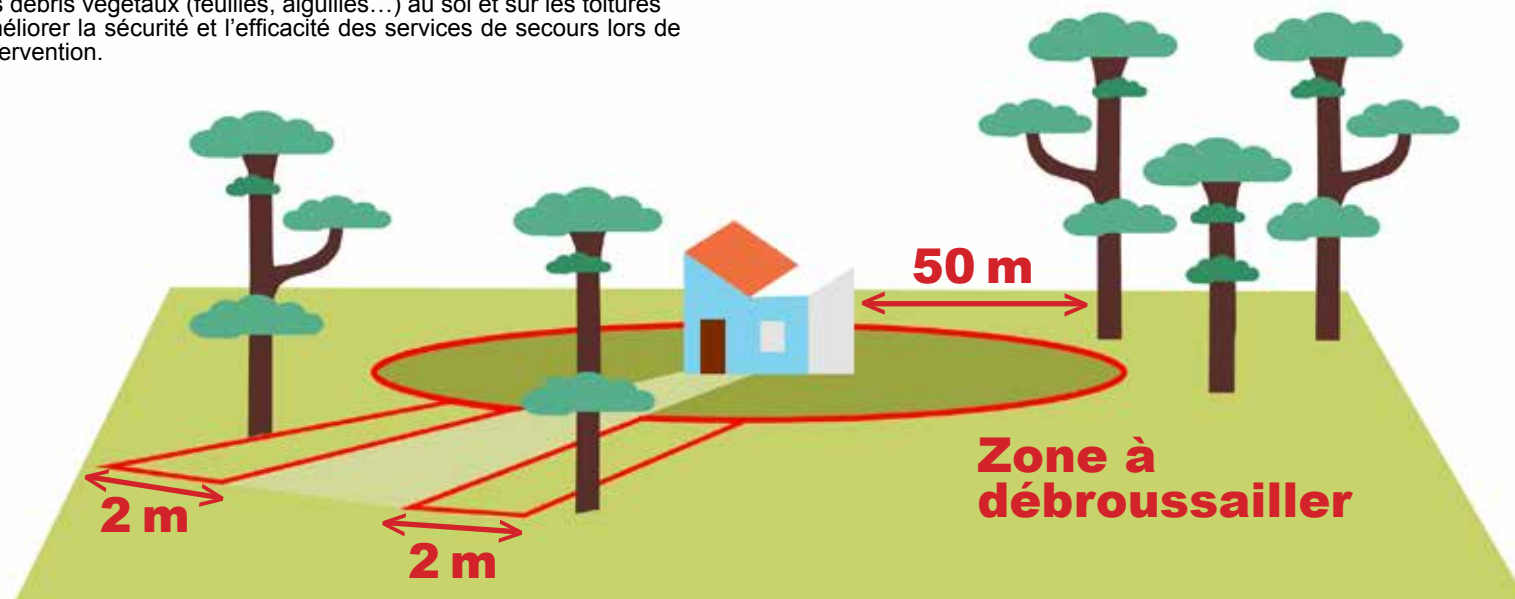
Débroussailler est un acte civique responsable et obligatoire qui a pour but :

- ✓ de protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- ✓ de diminuer l'intensité du feu,
- ✓ de limiter sa propagation par la réduction des combustibles végétaux
 - en garantissant une rupture du couvert végétal,
 - en procédant à l'élagage des arbres maintenus,
 - en éliminant les végétaux coupés, morts ou malades ainsi que les débris végétaux (feuilles, aiguilles...) au sol et sur les toitures
- ✓ d'améliorer la sécurité et l'efficacité des services de secours lors de leur intervention.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et au plus tard le 15 juin.

Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt, ou à moins de 200m de la forêt, est tenu de débroussailler son terrain sur 50m aux abords de toute construction (y compris sur les fonds voisins) et sur 2m de part et d'autre des chemins d'accès. Cette obligation est étendue à la totalité du terrain lorsqu'il est situé en zone urbaine, dans une ZAC ou un lotissement, même s'il est dépourvu de construction.

Pour plus de détails sur la réglementation relative au débroussaillage, n'hésitez pas à consulter le site www.var.gouv.fr (Rubrique Politiques publiques > Environnement > Forêt > Débroussaillage > L'obligation de débroussailler).



BON A SAVOIR

PROPRIÉTAIRES :
la Mairie
vous conseille

Vous êtes peut-être concernés par l'obligation de débroussaillage, mais vous ne savez pas comment procéder... Vous pouvez contacter le Service de Police Municipale et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il se déplacera directement sur votre terrain ou à votre domicile pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer pour respecter la réglementation et préserver au mieux votre habitation ou vos biens.

Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.

L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 régleme strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Interdiction du brûlage des déchets verts

Il est interdit tout au long de l'année et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.

Les déchets verts comprennent notamment les déchets issus des tontes de gazon, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Cette interdiction permet de limiter au maximum tout risque de propagation d'incendie. Elle permet également de lutter contre la pollution de l'air en luttant contre l'émission de particules fines et de composés cancérigènes et de limiter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Rappelons que des solutions efficaces existent pour traiter les déchets verts. Le compostage, le paillage ou le broyage peuvent ainsi permettre de valoriser utilement ces déchets sur place. Pour les déchets plus encombrants ou non réutilisables sur place, vous pouvez avoir recours au dépôt en déchetterie ou au service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.

Pas de feu en forêt

A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :

- ✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre)
- ✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.

Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4^{ème} classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

Dérogations exceptionnelles

(sous conditions – se renseigner en Mairie)

Les dérogations peuvent uniquement être accordées pour les situations suivantes :

- ✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers
- ✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)
- ✓ Pour faciliter le débroussaillage obligatoire
- ✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
- ✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

A quelles périodes est-il possible de brûler ?

Trois périodes sont définies dans l'année, en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt :

✓ **La période ROUGE** (risque très fort) du 1^{er} juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h pendant laquelle l'emploi du feu est interdit (à titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).

✓ **La période ORANGE** (risque fort) du 1^{er} février au 31 mars, pendant laquelle l'emploi du feu est possible en l'absence de vent, après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

✓ **La période VERTE** (risque modéré) couvrant le reste de l'année, l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,

✓ En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral.

Cette réglementation est synthétisée dans le tableau page suivante.

+ D'INFOS

Service Population – 04.94.01.56.80

Site internet Préfecture : www.var.gouv.fr



Règlementation de l'emploi du feu

- Interdiction en tout lieu et en tout temps de brûler des déchets y compris les déchets verts (déchets de jardin, taille...)
- Interdiction dans les bois, forêts, landes, maquis et garrigues de jeter des objets en ignition (ex : mégot de cigarette)

Règlementation à l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Porter ou allumer un feu												
Fumer *	TOLÉRÉ										TOLÉRÉ	
Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : <ul style="list-style-type: none"> • Obligation Légale de Débroussaillage • Végétaux infestés par des organismes nuisibles • Travaux agricoles/forestiers 			POSSIBLE si absence de vent sauf si épisode de pollution d'air ** Sur déclaration en mairie		INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général				POSSIBLE si vent inférieur à 40 km/h sauf si épisode de pollution d'air **			
Ecobuer (horticulteurs)	POSSIBLE											
Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE si vent inférieur à 40 km/h sauf si épisode de pollution d'air **											

* Uniquement en forêt (aucune restriction dans la zone des 200 m)

** Pour connaître les données de pollution de l'air sur votre commune : www.airpaca.org

1. Entre 8h et 16h30 par vent faible, éloigné des arbres.



2. Surveillance permanente avec moyen d'extinction.



3. En fin d'opération : extinction totale du foyer par « noyage ».

CRÉATION D'UN NOUVEAU PARKING EN CENTRE-VILLE

Des travaux d'aménagement d'un nouveau parking sont en cours au niveau du n°66 de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas. Environ quinze places de stationnement seront ainsi créées sur une parcelle acquise par la Commune. A noter : ce parking sera situé en zone bleue, avec une durée de stationnement de 1h30 maximum.



ANNEXE DU CCSC

L'annexe du Cercle Culturel Social Craurois, située Impasse de La Panouche, fait l'objet de travaux de réfection, réalisés par le Service Bâtiments de la Ville, avec notamment la pose d'une nouvelle clôture et d'un portail d'accès. Pour rappel, cette maison communale est mise à disposition de différentes sections du CCSC pour l'exercice de leurs activités.



Alain ROQUEBRUN

Adjoint au Maire délégué aux travaux et entretien des bâtiments



Paul BRUNETTO

Conseiller Municipal délégué aux travaux et entretien de voirie



ADDUCTION D'EAU POTABLE

La Placette du Rossignol et le Chemin de Notre-Dame ont fait l'objet de travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable.



RÉFECTION DE CHAUSSÉES

Il a été procédé à des travaux de réfection de chaussée :

- ✓ Avenue Frédéric Mistral (avec purge des enrobés et reprise des affaissements)
- ✓ Rue Baudelaire (avec reprise du cheminement piéton)
- ✓ Rue Lamartine





Elodie TESSORE
Adjointe au Maire déléguée
à la Sécurité, la Police,
la Prévention de la
Délinquance et les ERP

MORSURES, DIVAGATION, DÉJECTIONS... Rappel des obligations et responsabilités des propriétaires de chiens

Le chien est indéniablement l'animal de compagnie préféré des Français. Toutefois, il ne faut pas oublier que le plaisir d'être maître d'un animal s'accompagne de diverses responsabilités à l'égard non seulement de l'animal lui-même, mais aussi de la collectivité et de ses concitoyens. Face au constat d'une recrudescence de morsures de chiens et au véritable problème d'hygiène et de qualité de vie causé par les déjections canines, un rappel des différentes obligations des maîtres s'impose.

Quelles responsabilités ?

Selon les termes de l'article 1243 du Code Civil, le propriétaire d'un animal est responsable des blessures qu'il peut causer à autrui (morsures, griffures...), ainsi que des dommages matériels occasionnés, et ceci que l'animal soit sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Normalement, ce risque est garanti par l'assurance de responsabilité civile incluse dans le contrat multirisque habitation. Il est néanmoins recommandé de bien vérifier son contrat car il est parfois nécessaire de souscrire une extension de garantie, notamment pour certaines races de chiens (berger allemand, doberman, ...).

Les problèmes de divagation et de morsures

D'après l'article L213-1 du Code Rural, un chien est considéré comme divagant :

- ✓ s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- ✓ s'il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- ✓ s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres,
- ✓ s'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Concrètement, il est interdit de laisser divaguer les animaux. En effet, un animal divagant constitue un danger potentiel : il est susceptible de compromettre la sécurité et la tranquillité publiques en provoquant un accident matériel ou corporel, en s'attaquant à des personnes...

Ainsi, en dehors du domicile, un chien doit donc toujours être sous la surveillance de son maître et tenu en laisse. Le respect de cette obligation reste le meilleur moyen de prévention face au risque de morsures sur la voie publique. Car il faut savoir qu'en cas de morsure, le propriétaire du chien s'expose à différentes poursuites :

- ✓ des poursuites civiles avec indemnisation du préjudice,
- ✓ des poursuites pénales avec condamnation éventuelle notamment au titre de l'article R623*3 du Code Pénal stipulant que tout propriétaire ou détenteur d'un animal non retenu ou excité pouvant présenter un danger pour autrui est punissable d'une amende de 450 €.



Par ailleurs, en cas de morsure, il est désormais obligatoire :

- ✓ de la déclarer en Mairie,
- ✓ de faire réaliser une surveillance sanitaire de 15 jours et une évaluation comportementale de l'animal par un vétérinaire.

A l'issue de l'évaluation comportementale, le Maire pourra prescrire des mesures particulières telles qu'une interdiction de sorties, une obligation du port d'une muselière. Enfin, en cas de récurrence, le Maire a compétence pour demander l'euthanasie de l'animal.

La déclaration des chiens dangereux

La détention des chiens classés en 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque tels que pitbulls ou boerbulls) ou en 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense tels que Staffordshire terrier, Rottweiler ou Tosa) est soumise à la délivrance d'un permis par le Service de Police Municipale. Pour information, le défaut de présentation par le propriétaire du permis de détention est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. De plus, l'absence de permis est punie d'une amende pouvant atteindre 750 € et le propriétaire risque également jusqu'à 3 mois de prison, 3750 € d'amende et l'interdiction de détenir un animal.

Attention ! L'accès aux lieux publics et aux transports en commun est interdit pour les chiens de 1^{ère} catégorie. Concernant la circulation sur la voie publique, les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie doivent obligatoirement être tenus en laisse et porter une muselière.

À NOTER

Face à l'augmentation du signalement du nombre de morsures, une campagne est actuellement menée par les agents, spécialement formés, de la Police Municipale, auprès des propriétaires de chiens croisés sur la voie publique, afin de les sensibiliser sur les bons comportements et sur la réglementation en vigueur. Les mesures répressives interviendront si nécessaire, dans un second temps...

Déjections canines un véritable fléau...

Dans nos villes, il est fort rare qu'un trottoir, une rue, une place ou un espace vert soit épargné par ce qui représente à l'évidence une nuisance de premier plan : les déjections de nos gentils toutous !

Le traitement de ces déjections représente désormais un enjeu en termes de préservation de notre cadre de vie, d'hygiène et de salubrité publique, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, en termes financiers, si on prend en compte le coût lié à leur ramassage et à l'installation de mobiliers urbains dédiés.

La solution est pourtant simple ! Il appartient aux propriétaires de chiens de respecter les règles élémentaires de civisme, d'une part en ne laissant pas leur animal faire ses besoins n'importe où dans la rue, d'autre part en ramassant systématiquement les déjections.

Rappelons enfin que pour toute déjection canine laissée sur la voie publique, vous encourez une amende de 68 €...

COMPORTEMENTALISTE ANIMALIER



Spécialiste de la relation de l'homme à l'animal, Sophie GRAVELLE intervient pour vous aider à résoudre tout problème de comportement de votre chien, chat ou cheval. Elle se déplace à domicile pour vous proposer des séances curatives (généralement 1 à 3 séances suffisent) basées sur une prise en compte globale du relationnel maître/animal, mais aussi des séances « conseil », afin par exemple de vous aider à accueillir un animal, à déterminer l'espèce la plus adaptée à votre quotidien et à votre cadre de vie ou à préparer l'arrivée d'un enfant. Sophie est également

éducateur canin. Elle propose des apprentissages et exercices très concrets et très utiles tels que marche en laisse, position assise ou couchée, « pas bouger », rappel, sociabilité..., qui permettent en outre de renforcer le lien qui unit le maître à son chien. Enfin, Sophie organise régulièrement des « cani-randos » réunissant ainsi maîtres et chiens autour d'une activité sportive, adaptée à tous niveaux et surtout se terminant systématiquement par un goûter convivial !...



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué au Développement Economique, Commerce, Artisanat, Foires et Marchés

Tel : 06.85.25.39.40

Mail : sophie.gravelle83@gmail.com

Site internet :

www.comportementaliste-83.com

Facebook / Comportementaliste

animalier : chien, chat, cheval -

Educateur Canin 83



STATION-SERVICE AVIA

La station-service située sur le Chemin Long, à l'entrée de la ZAC Gavarry a changé de propriétaire et d'enseigne depuis le 10 janvier 2019. Fort d'une expérience de plusieurs années dans la grande distribution, Anthony MUIR vous accueille du lundi au samedi. Il est à noter que la station dispose d'un espace lavage de véhicules avec portique, aspirateur et gonfleur et d'une boutique proposant produits alimentaires, accessoires autos et bouteilles de gaz. Elle est également équipée de deux automates accessibles la nuit et le week-end. Il est à noter que la station est « Relais Colis » et qu'elle disposera prochainement d'un point de vente « Française des Jeux » pour jeux de grattage, Euromillion et paris sportifs.

1400 Chemin Long

Horaires : du lundi au vendredi de 6h à 19h,
et le samedi de 7h à 18h

Mail : station.gavarry@gmail.com

Facebook / Station AVIA La Crau



Hervé CILIA
Conseiller Municipal
délégué à la Culture



Gérard DELPIANO
Conseiller Municipal
délégué à l'Évènementiel



SOIRÉES THÉÂTRE

**Vendredi 15 mars 2019
et Vendredi 5 avril 2019**
Espace Culturel Maurric

Avis aux passionnés de théâtre ! La Compagnie « La Crau 'k en Scène » du CCSC vous propose 2 soirées spéciales, aux cours desquelles 2 pièces différentes seront présentées.

Au programme du vendredi 15 mars

A 18h30 : « Bienvenue au Paradis » de Bernard WERBER

A 21h : « Panique au ministère » de Guillaume MELANIE et Jean FRANCO

Au programme du vendredi 5 avril

A 19h : « Les Zamis du Placard » de Gabor RASSOW

A 21h : « Temps variable en soirée » d'Alan AYCBURN

Tarif :
10 € par représentation
(8 € pour les craulois et tarifs réduits)
ou 15 € pour les 2 représentations de chaque soirée

CORSO DU LAVANDOU

Nouvelle participation de la Ville de La Crau

Dimanche 17 mars 2019
Le Lavandou

Le Corso du Lavandou est un événement incontournable marquant chaque année l'arrivée du printemps. La Ville de La Crau participera pour la 3^{ème} année consécutive à ce grand rendez-vous festif. Elle présentera donc un nouveau char fleuri sur le thème de cette édition 2019 qui sera « Fantastique »...

À NOTER

Dans le cadre de cette manifestation, le Centre Communal d'Action Sociale organise un déplacement au Lavandou, pour les Seniors de plus de 60 ans.

Tarif : 12 € (comprenant le transport et l'entrée du Corso)

Réservations obligatoires :
Office de Tourisme, du lundi au jeudi (le matin uniquement)
Attention ! Places limitées



Préparez vos plus beaux déguisements pour venir fêter Carnaval dans une ambiance joyeuse et chaleureuse ! Dès 14h30, de nombreuses animations festives attendent petits et grands au sein du Parc du Béal : musique, danse, ateliers, jeux, déambulations, etc.

Infos et programme détaillé sur www.villedelacrau.fr

RENDEZ-VOUS À
14h30

**PARC DU BÉAL
LA CRAU**

SOIRÉE CELTIQUE FEST NOZ

Samedi 30 mars 2019

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 20h30

Le Comité Officiel des Fêtes de La Crau vous propose une immersion dans l'univers celtique avec le groupe Celtic Kanan.

Leurs adaptations modernes des chansons et musiques traditionnelles vous plongeront dans l'ambiance chaleureuse des pubs irlandais et vous feront danser sur des rythmes festifs.

Tarif : 10 €

Infos :

07.69.34.83.96



3^{ÈMES} RENCONTRES INTERNATIONALES DE DANSE DE LA CRAU (RIDC)

Samedi 6 et dimanche 7 avril 2019

Espace Culturel Jean-Paul Maurric
A partir de 9h



Au vu du succès des éditions précédentes (450 participants en 2018), les Rencontres de Danse de La Crau se déroulent désormais sur 2 journées. Ce grand concours organisé par Jean-Marc CONTRERAS, professeur de l'école de danse crauroise Studio Attitude, en partenariat avec la Ville de La Crau et le Crédit Agricole, rayonne désormais sur une très large zone Sud-est et des contacts sont même pris en Italie...

Pour rappel, ces rencontres sont ouvertes aux écoles de danse, aux danseurs amateurs ou professionnels ainsi qu'aux candidats libres, dans les catégories Enfants (8-10 ans), Jeunes Ados (11-13 ans), Ados (14-16 ans) et Jeunes Adultes / Adultes (17 ans et plus). Les chorégraphies peuvent être proposées en solo, duo ou groupe dans les styles classique et néo-classique, modern jazz, contemporain, hip hop et danses urbaines.

Deux jurys, composés de professionnels, départageront les participants en fonction des catégories et seront présidés par Christine COLOMBANI, ancienne danseuse de l'Opéra de Marseille et des Ballets Roland PETIT et par Alessandra DELLE MONACHE de l'Opéra de Rome. Il est enfin à souligner que tous les danseurs présents aux Rencontres de La Crau recevront une récompense pour leur participation.

Infos : ridc.lacrau@gmail.com / 06.13.70.75.75

CONCERT DU CHŒUR DE CRIMÉE

Judi 4 avril 2019

Eglise de La Crau - 20h30

Le Chœur de Crimée est un ensemble vocal de renommée internationale dirigé par Igor MICHAILEVSKY. Lors de ce concert, il vous propose un répertoire mêlant des chants de la liturgie orthodoxe et des chants populaires slaves.

Concert organisé par la chorale « Clair Matin » de Toulon

Tarif :

15 € (prévente et membres A Cœur Joie : 12 €)

Infos et réservations :

06.87.92.26.47 et 06.03.02.18.52



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU <http://eplc83.com>

Le 13 janvier, M. Le Maire a présenté ses vœux à la population. Il a largement commenté, en s'en félicitant, son bilan 2018 et les projets 2019, repris dans la presse et sur le bulletin municipal. Mais il nous paraît important de rétablir ici certaines vérités, passées sous silence, si ce n'est déformées.

Concernant les référents de quartier, la grande majorité des opposants à ce projet ne condamnait pas les référents en tant que tels, mais uniquement leur anonymat, ce qui n'a pas été précisé lors de la cérémonie !

Pour l'aménagement du parc des sports Palazy, il a affirmé que nous n'en voyions pas la nécessité. Peut-on d'une part, recevoir la médaille d'or de la jeunesse et sports pour les infrastructures sportives, et d'autre part se plaindre à longueur de conseils municipaux de la baisse des dotations ? Il ne nous paraît donc pas prioritaire de lancer pour 5,5 M€ de travaux, financés en très grande partie par l'emprunt, donc par les Craurois ! M. le Maire s'est plu également à énumérer les aménagements réalisés dans la commune, en additionnant ceux de la commune et ceux des autres collectivités (TPM, Département, Région). Mais rassurez-vous, chers amis et contribuables, ce sont toujours vos impôts qui les financent, de même que toutes ces subventions versées par ces mêmes collectivités et que M. le Maire s'est plu à remercier sortent de votre poche ! Nous avons toujours du mal à comprendre comment la re-dynamisation du centre ville, une priorité de la municipalité, peut être « boostée » par l'ouverture dominicale des grandes surfaces périphériques.

Enfin, M. Simon est déjà entré en campagne en appelant les Craurois et Craurois à soutenir sa candidature pour un nouveau mandat et à marquer leur satisfaction par leur bulletin de vote ! Un peu tôt ?

Pour le Grand Débat National, si tel est votre choix, nous vous proposons de déposer vos doléances « papier » dans notre boîte aux lettres « Ensemble Pour La Crau » (sur le côté de la Mairie), ou à la Mairie.

Vos élus : René Millot - Maguy Fache

LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR

La Crau - Cap sur l'Avenir n'a pas transmis d'article ce mois-ci

RASSEMBLEMENT NATIONAL

lacraurassemblementnational@gmail.com

L'ENFUMAGE DU GRAND DEBAT...LAGE

Le locataire de l'Elysée a contracté la fièvre jaune le 17 novembre, voit son bail contesté et aimerait bien s'en débarrasser par un antidote administré à tous ces gilets jaunes ainsi qu'à la grande partie du peuple qui les soutient. Origine de cette « vilaine fièvre » ? Fiscalité écrasante des particuliers et des entreprises, taxes oppressives notamment des carburants, augmentation de la CSG des retraités d'où un pouvoir d'achat rétréci à peau de chagrin, en même temps que des salaires démesurés de grands élus trop nombreux d'une République en panne d'égalité et de transparence.

Après avoir tenté en vain le discrédit au prétexte de violences, condamnables mais qui ne sont pas le fait de la majorité des gilets jaunes (la preuve dans notre circonscription où il n'y pas eu à déplorer ni violences ni blocage économique) nos médecins-énarques viennent de trouver le sirop typhon. Il se nomme « Grand Débat », doit se dérouler avec des Maires et des citoyens toujours entendus mais jamais écoutés auparavant et pourtant si utiles aujourd'hui pour tenter d'éteindre l'incendie !

Participer ou ne pas participer à l'expression de vos doléances sur un cahier ? Là est la question. Bien sûr il est de notre devoir à tous de prendre la parole mais...sans être dupe du résultat car le système qui nous gouverne ne laisse jamais le peuple remettre en cause ses dogmes.

Nous avons proposé à Monsieur le Maire un autre débat à l'instar du Maire de la commune Alsacienne de KINGERSHEIM – 68 qui a créé les ETATS GENERAUX PERMANENTS DE LA DÉMOCRATIE ; Les décisions communales pourraient faire l'objet d'une ou plusieurs commissions où seraient intégrés les habitants de la commune sous l'égide d'un conseiller municipal qui resterait, néanmoins maître des décisions. Nous vous invitons à vous rendre sur le site de la commune de KINGERSHEIM afin d'y puiser les informations de mise en œuvre. <https://www.ville-kingersheim.fr/Démocratie/Les-Etats-Generaux-Permanents-de-la-démocratie-EGPD> Monsieur le Maire, la balle est dans votre camp. !

Vos élus : Dominique BRETINIERE - Didier CHAUVEL

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

MARS / AVRIL 2019

ZONES	MARS	AVRIL
ZONE 1 : Parc de La Moutonne L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 4	Lundi 1 ^{er}
ZONE 2 : La Pie / La Durande La Haute-Durande	Mardi 5	Mardi 2
ZONE 3 : Centre La Moutonne La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 7	Jeudi 4
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 1 ^{er}	Vendredi 5
ZONE 5 : Les Cougourdons Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 11	Lundi 8
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 12	Mardi 9
ZONE 7 : Rocade de l'Europe Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 14	Jeudi 11
ZONE 8 : Les Arquets Sud Les Levades / Les Goyes Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 8	Vendredi 12
ZONE 9 : Les Arquets Nord Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{er} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 18	Lundi 15
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 19	Mardi 16
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 21	Jeudi 18
ZONE 12 : Les Longues Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 15	Vendredi 19
ZONE 13 : La Gensolenne La Grassette / La Bastidette Le Mont-Redon	Lundi 25	Mercredi 24
ZONE 14 : La Monache Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 26	Mardi 23
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 28	Jeudi 25
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 22	Vendredi 26

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert « Allo Mairie » : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Environnement »

Conservatoire TPM : une première pierre, un nouvel orgue et des orchestres à l'école !

Le nouveau site en construction au Pradet

Le Conservatoire aura bientôt un nouvel équipement en plein cœur de ville, et accueillera quotidiennement une soixantaine d'élèves. Le site aura pour vocation de poursuivre l'objectif du Conservatoire TPM : promouvoir l'art de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque auprès du public. Les travaux de fondation du bâtiment ont débuté en juillet 2018 et devraient s'achever en octobre ou novembre 2019 pour une ouverture prévisionnelle de la structure à la fin de l'année.



Pose de la première pierre du futur site pradétan du Conservatoire TPM

Un orgue tout neuf en « rodage » à l'église Saint-Flavien

Jusqu'à présent, en l'absence d'un instrument d'étude, la cinquantaine d'élèves organistes, répartis en cinq classes (La Seyne, Ollioules, Toulon, Carqueiranne et Hyères) pratiquaient dans les différentes églises du territoire. Depuis le début de l'année, ils peuvent apprendre sur l'orgue d'étude tout neuf, installé temporairement au Mourillon. L'instrument a nécessité 1 an de travail et a été fabriqué sur mesure. Il trouvera sa place définitive dans une salle dédiée dans les locaux de l'ESADTPM, une fois que l'école d'art aura déménagé à Chalucet et que le Conservatoire aura investi les lieux.

+ d'infos sur www.atelier-quoirin.com

Le Conservatoire TPM « orchestre » à l'école !

Depuis la rentrée, trois classes de CE2 de la Métropole bénéficient du dispositif « Orchestre à l'école » pour une durée de 3 ans. L'objectif est la découverte et la pratique instrumentale de la musique au sein des établissements scolaires. Un projet culturel et social - porté par l'association Orchestre à l'école, l'Inspection académique et le Conservatoire TPM - qui a pour objectif de sensibiliser les enfants à la pratique de la musique, à l'écoute de l'autre, à la vie en groupe et au vivre-ensemble.

+ d'infos sur www.orchestre-ecole.com et sur www.conservatoire-tpm.fr



Cérémonie officielle de remise des instruments fin janvier au Conservatoire TPM - Site de Toulon

L'école Camondo s'installe à Toulon

La prestigieuse école d'architecture et de design d'intérieur parisienne ouvrira une antenne méditerranéenne à la rentrée 2019 dans le futur quartier Chalucet. Les locaux de Camondo Méditerranée seront situés au sein du Palais de la Connaissance et de l'Industrie Créative (sous maîtrise d'ouvrage CCIV), aux 4^{ème} et 5^{ème} étages, sur deux plateaux de 1 000 m² chacun. L'effectif cible de cette école à renommée nationale et internationale : 150 étudiants en 2020 à Toulon.

+ d'info sur www.metropletpm.fr



Montéty : 1200 étudiants en paramédical fin 2022 !

Actuellement réparti sur cinq sites à La Garde, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS) s'installera d'ici fin 2022 dans le quartier Montéty à Toulon, situé au-dessus de la gare. L'objectif est double : installer le pôle public de formation au plus près des hôpitaux, civils et militaires, du département : Sainte-Anne et Sainte-Musse représentent plus de 1 000 lits, 800 médecins et 4 000 personnels. Et d'autre part de regrouper en un seul et même lieu la grande diversité des filières. En tout, 1200 étudiants et élèves seront accueillis sur le site, répartis ainsi :

- 2 promotions de formations d'infirmiers (IDE), soit 570 infirmiers
- 1 promotion d'aides-soignants (AS), soit 170 aides-soignants
- 1 promotion d'auxiliaires de puériculture (AP), soit 100 auxiliaires
- 2 promotions de psychomotriciens, soit 120 psychomotriciens
- 2 promotions d'ergothérapeutes, soit 90 ergothérapeutes et 150 élèves de formation continue pour les professionnels de la santé et des préparations aux concours d'entrée préparatoire.

Ce projet est porté par TPM et financé en grande partie par la Région Sud.



Josy Chambon - directrice de l'IFPVPS, Hubert Falco - Président de TPM et Renaud Muselier - Président de la Région, présentent la future implantation de l'IFPVPS dans le quartier Montéty à Toulon.

Une chambre ailleurs

Du 17 février au 17 mars 2019, la villa Noailles programme deux expositions d'architecture :

- « une chambre ailleurs » : des chambres d'hôtel mises en lumière par une vingtaine d'architectes à travers le monde.
- une architecture remarquable du Var : « la villa Artaud au Pradet », conçue par l'architecte Le Corbusier, en 1930. Cette exposition retrace le travail réalisé pour la conception de cette villa : la recherche de matériaux, les techniques de constructions employées, etc. À découvrir à la villa Noailles jusqu'au 17 mars.

+ d'infos sur www.villanoailles-architecture2019.com



Monaco Hotel, Monte Carlo, Monaco, 2008, Vue de nuit © Christian de Portzamparc, OMA-AMO et Elizabeth de Portzamparc

Les infos du



MERCREDIS ET VACANCES

MERCREDIS 5^{ème} Période

Du mercredi 24 avril
au mercredi 9 juillet 2019

Réservations :
du mardi 12 mars au vendredi 22 mars 2019

Confirmations :
du mardi 26 au samedi 30 mars 2019

3 formules d'accueil sont proposées :
La Journée : de 9h à 17h
Le matin avec repas : de 9h à 13h30
L'après-midi sans repas : de 13h30 à 17h

Accueil échelonné de 7h30 à 9h
et départ échelonné de 17h à 18h30

LE JIS RECRUTE !

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi). Titulaire du BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent. Déposez votre C.V et lettre de motivation, à l'accueil du JIS : « Espace Pluriel »
Bd de la République
83260 La Crau
ou par mail à : association@jis-lacrau.com

VACANCES DE PRINTEMPS

**DU LUNDI 8
AU VENDREDI 19 AVRIL 2019**

Réservations :
du mardi 12 mars au vendredi 22 mars 2019

Confirmations :
du mardi 26 au samedi 30 mars 2019

Les formulaires d'inscriptions seront disponibles à l'accueil au JIS ou téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com à partir du mardi 12 mars 2019

SEJOUR D'ÉTÉ + de 13 ans

EN SUISSE A VILLENEUVE
(En partenariat avec les comités de jumelage de La Crau et de Villeneuve)

**DU LUNDI 15
AU SAMEDI 20 JUILLET 2019**

Activités nautiques sur le lac, visite de Genève et du siège de l'ONU, visite de musées, découverte de la région de Villeneuve, séjour en camping ou en gîte.... Les jeunes choisissent eux-mêmes les activités lors de réunions de préparation. Possibilité de règlement en plusieurs fois jusqu'au jour du départ.
Renseignements et inscriptions au JIS

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé av. 83.....	8,70€
Laser Quest	7,50€
Bowling	4,00€ à 6,00€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JIS Mardi 26 mars 2019 à 18h30

Salle Jean Natte (rez-de-chaussée)
La Présidente, le bureau directeur et toute l'équipe du JIS comptent sur votre intérêt et votre soutien. Venez nombreux !

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi fermé
Mardi - Jeudi et Vendredi de 13h45 à 18h30
Mercredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations
sur le site internet : www.jis-lacrau.com



Vendredi 1^{er} Loto du CCAS

Foyer des Anciens - 14h

Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus
5 € les 3 cartons et 10 € les 7 cartons

Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois



Vendredi 1^{er} Méga Soirée TOP 50

Edition Spéciale : 1^{ère} partie « Hits 80 Français »
Espace Culturel Maurric – 21h

Soirée présentée par David GALLI

Venez fêter les plus grands tubes du TOP 50 avec, pour cette édition, la mise en avant des meilleurs hits français des années 80 en 1^{ère} partie ! Vous retrouverez également les meilleurs tubes des années 70 à nos jours !

De nombreuses animations sont au programme tout au long de la soirée : mix du DJ Antonio DUTTO, initiations de danse, nouveaux effets spéciaux 2019, surprises sur scène et dans la salle et bar à cocktails

Tarif : 5€ (boissons à partir de 1€)

Réservations obligatoires :

06.79.01.78.04 (places limitées)



Dimanche 3 Salon des Armes Anciennes et du Militaria (3^{ème} édition)

Espace Culturel Maurric - de 8h à 17h

Nombreux exposants d'armes anciennes d'exception et d'objets militaires de toutes époques
Présence du Musée de la Gendarmerie de Pierrefeu, de la Légion Etrangère de Nice et du 54^{ème} Régiment d'Artillerie de Hyères

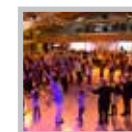
Démonstrations et initiations avec le Comité Départemental de Tir à l'Arc et l'Association Couteau Country Club du Tanneron

Buvette et restauration sur place

Organisé par l'association BFURBLUM Evénementiel

Entrée : 3 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

Infos : Yves BORDERE - 04.94.23.60.04 ou bordere.yves@orange.fr



Mardi 5 Goûter dansant du CCAS «Fête des Grands-mères»

Espace Culturel Maurric - 14h30

Réservé aux Seniors de 60 ans et plus

Gratuit pour les craurois et 8 € pour les personnes habitant hors commune

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Jeudi 7 Conférence sur « Antigone »

Espace Culturel Maurric - 14h30

Alain FABRE, responsable de la section « La Comédie Crauroise » du Cercle Culturel Social Craurois propose une conférence sur cette célèbre tragédie grecque de Sophocle, avec projection de la pièce jouée au Théâtre Antique d'Orange par la troupe crauroise.

Entrée gratuite



Dimanche 10 Vide grenier de l'association de parents d'élèves PEEP

Piétonnier Jean Natte (le long du Béal)
de 7h à 13h

Tarif : 10 € l'emplacement de 3 mètres

Inscriptions : lors de la permanence à l'Office de Tourisme, de lundi 4 au vendredi 8 mars de 9h à 12h



Mardi 12 Loto de l'école élémentaire Jean GIONO

Espace Culturel Maurric –18h

Buvette sur place avec boissons, sandwiches, pizzas et gâteaux

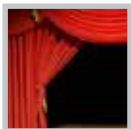
Nombreux lots à gagner : TV Led 148cm HDI et Hoverboard 6,5" Grafitti, bons d'achat de 10€ à 100€, etc.



Vendredi 15 Sortie du CCAS à Tarascon

Visite du château royal, balade dans les vieilles rues, repas et visite du Musée Provençal des Tissus Souleïado. Réservée aux Seniors de 60 ans et plus. **Participation financière** : 50 €
Départ à 7h30 de l'Office de Tourisme
Places limitées

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Vendredi 15 Soirée Théâtre

Espace Culturel Maurric

Deux pièces de théâtre sont proposées par la Compagnie « La Crau'k en Scène »

A 18h30 : « Bienvenue au Paradis » de Bernard WERBER

A 21h : « Panique au Ministère » de Guillaume MELANIE et Jean FRANCO

Buvette et service snacking entre chaque pièce
Tarif : 10 € par représentation (8 € pour les craurois et tarifs réduits)

Infos et réservations : 06.13.08.30.39



Vendredi 15 Scène ouverte

Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h

Infos : 04.94.66.05.87



Mardi 19 Projection d'un film documentaire

« Les Ailes de Janybek »

Espace Culturel Maurric - 14h30

Vous partirez à la rencontre des derniers nomades kirghizes du Pamir oriental, en Asie centrale.

Animation du CCAS en faveur des Seniors

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Jeudi 21

Collecte de sang

Espace Culturel Maurric
de 7h30 à 12h30



Samedi 23

Le Parc fait son Carnaval !

Parc du Béal - 14h30

De nombreuses animations festives seront proposées tout au long de cet après-midi, dans l'enceinte du Parc du Béal : musique, danses, jeux, ateliers, etc.



Dimanche 24

Sortie du CCAS au Théâtre de Toulon

Opéra « L'Elixir d'Amour » de Gaetano DONIZETTI
Réservée aux Seniors de 60 ans et plus

Tarif : 65 € (places orchestre) ou 49 € (places galerie). Transport pris en charge par le dispositif « La Culture nous transporte » de TPM

Départ à 13h30 de l'Office de Tourisme

Places limitées

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Vendredi 29

Loto du CCAS

Foyer des Anciens - 14h

Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus
5 € les 3 cartons et 10 € les 7 cartons

Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois



Vendredi 29

Spectacle de l'école Jean Aicard

Espace Culturel Maurric - 18h



Samedi 30

Soirée Celtique - Fest Noz

Espace Culturel Maurric - 20h30

Animation musicale assurée par le groupe Celtic Kanan qui vous plongera dans l'ambiance chaleureuse des pubs irlandais et vous fera

danser sur des rythmes festifs (initiations au programme). Buvette, crêpes et petite restauration sur place. Organisée par le Comité Officiel des Fêtes. **Tarif** : 8 €

Infos : 07.69.34.83.96

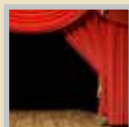
A PRÉVOIR POUR LE MOIS D' **AVRIL 2019**



Mardi 2
Goûter dansant de Pâques du CCAS
Espace Culturel Maurric - 14h30
Réservé aux Seniors de 60 ans et plus
Gratuit pour les craurois et 8 € pour les personnes habitant hors commune. **Inscriptions** : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Jeudi 4
Concert du Chœur de Crimée
Eglise de La Crau - 20h30
Chants de la liturgie orthodoxe et chants populaires slaves. Concert organisé par la chorale A Cœur Joie « Clair Matin » de Toulon.
Tarif : 15 € (prévente et membres A Cœur Joie 12 €)
Réservations : 06.87.92.26.47 et 06.03.02.18.52



Vendredi 5
Soirée Théâtre
Espace Culturel Maurric
Deux pièces de théâtre sont proposées par la Compagnie « La Crau'k en Scène »
A 19h : « Les Zamis du Placard » de Gabor RASSOW
A 21h : « Temps variable en soirée » d'Alan AYCBURN
Buvette et service snacking entre chaque pièce
Tarif : 10 € par représentation (8 € pour les craurois et tarifs réduits). **Infos et réservations** : 06.13.08.30.39



Samedi 6 et Dimanche 7
3^{èmes} Rencontres Internationales de Danse de La Crau (RIDC)
Espace Culturel Maurric – à partir de 9h
Avec la participation de nombreuses écoles de danse et de candidats amateurs et professionnels, catégories enfants à adultes, en danse classique et néo-classique, modern'jazz, contemporain, hip hop et danses urbaines.
Organisé par Jean-Marc CONTRERAS de l'école de danse crauroise Studio Attitude
Buvette et petite restauration sur place
Infos : ridc.lacrau@gmail.com ou 06.13.70.75.75



Dimanche 7
Loto de l'association « Les Amis de l'Eglise »
Espace Jean Natte (1^{er} étage) - 14h30
Nombreux lots à gagner : téléviseur 80 cm, aspirateur sans sac, fer à repasser sans fil, lampe de salon, casque TV, etc.

RETOUR EN IMAGES

FÉVRIER 2019



Repas Crêpes du CCAS



Salon des Vignerons et de la Gastronomie



Naissances

SALVADORI Luca
KOWALSKI Luna
LECLERCQ Lya
DEMAJ Lenny
HAUTENBERGER Ronan
ABIDI Aliya
DURANDO Soren

Décès

LAURENT Jean
JAN Michel
CORDESSE née FIZELSON Gisèle
RADISSON Alain
JUZAN née PÉDUCASSE Josèphe
ARMANET Denise

PERMANENCES

✓ **Patricia ARNOULD, Conseillère Départementale du Canton de La Crau** tiendra une permanence le **vendredi 5 avril 2019** de 10h à 12h, à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République). Elle recevra sans rendez-vous.

✓ **Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau** (rue Aspirant François Philippe, près de la Poste) **mercredi 27 mars 2019** de 8h30 à 11h45 (Achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc).

✓ Vous pouvez rencontrer **Jean-Louis MASSON, Député de la circonscription** - A la permanence parlementaire d'Hyères (10 allée Moignard) en prenant rendez-vous au 09.62.55.78.97 ou par mail : collaborateurs@jlmasson.fr - Tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à la Maison des Associations de La Garde (95 rue Marc Delage), de 9h à 12h

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Pensez-y !

Il est rappelé que les dossiers d'inscription à l'école maternelle ou élémentaire (nouvel arrivant ou première année de maternelle) doivent impérativement être déposés en Mai-

rie, auprès du Service Education, avant le 30 avril 2019. L'école d'affectation des enfants sera confirmée au plus tard à la fin du mois de mai.

Pour les inscriptions intervenant ultérieurement, les enfants seront ensuite répartis dans les écoles en fonction des places disponibles. L'information ne pourra alors être communiquée aux parents que dans le courant de l'été.

Infos : Service Education - Mairie Annexe (15, Boulevard de la République)
Tel : 04.94.01.56.80 (poste 204)
Possibilité de téléchargement du dossier d'inscription sur le site www.villedelacrau.fr (rubrique « Démarches / Enfance et Jeunesse »).

INFO PRATIQUE : LA PRIME D'ACTIVITÉ

Au 1^{er} février, plus de 650 000 foyers ont déjà fait leur demande de Prime d'activité en 2019. Et vous ? Etes-vous concernés ? La Prime d'activité est un complément de revenu mensuel versé par la CAF ou la MSA, sous condition de ressources, aux actifs dès 18 ans, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants. Elle prend en compte la composition et le revenu global des familles, afin de soutenir davantage les foyers aux revenus modestes. En janvier 2019, les conditions de ressources pour bénéficier de cette prestation ont été revalorisées, afin de permettre un élargissement du nombre de foyers



éligibles. Au total, un million de personnes supplémentaires peuvent ainsi en bénéficier.

Si vous n'êtes pas encore bénéficiaire de la Prime d'activité : le bon réflexe, c'est www.caf.fr ! Vous pourrez accéder au simulateur en ligne et estimer le montant de votre Prime d'activité. Si votre simulation est positive, vous devrez ensuite faire votre demande en ligne afin de recevoir votre premier versement le mois qui suit votre demande. Vous devrez ensuite la prestation chaque mois, versée en une seule fois pour l'ensemble du foyer.

Si vous êtes déjà bénéficiaire de la Prime d'Activité : en fonction de vos revenus, la hausse s'est appliquée automatiquement lors de votre premier versement, en février 2019. Vous devez simplement continuer de déclarer vos ressources en ligne tous les trimestres.

Pour plus d'infos : www.caf.fr ou application mobile « Caf - Mon Compte » (téléchargeable sur App Store et Google Play)

LES BONS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Ce mois-ci, nous retrouvons Maurice qui nous parle de son métier de boulanger qu'il a appris à La Crau.

J'ai commencé à travailler à 14 ans comme apprenti boulanger en 1961 dans une boulangerie du village. L'apprentissage durait trois ans. Mon premier salaire de six nouveaux francs concernait une période non pas d'un mois mais d'un semestre, ce qui me faisait une paye d'un nouveau franc par mois. Sur mon contrat était spécifié que mon salaire allait bénéficier d'une progression « selon assiduité, rendement et tenue ». Le salaire se payait de la main à la main sans fiches de paye. A l'époque, il y avait plusieurs « grades » avant d'atteindre le statut d'ouvrier : apprenti, apprenti dégrossi, demi-ouvrier, ouvrier. Le travail à la boulangerie était la partie pratique de l'apprentissage, pour la théorie, on suivait des cours par correspondance. Au bout de trois ans, j'ai passé le C.A.P., la théorie au lycée Bonaparte à Toulon, la pratique chez un boulanger du Pont du Las. Le jury était composé du boulanger, du président du syndicat des boulangers, et des examinateurs de la Chambre des Métiers, la remise des diplômes s'effectua à l'Union Patronale qui était près de la place de la Liberté.

Au tout début des années 60, le travail s'effectuait encore de façon classique. Les machines qui facilitent le travail des boulangers actuels n'étaient pas encore apparues. Il n'y avait que le four en pierre et le pétrin, ce qui fait que les temps de travail n'avaient rien en commun avec aujourd'hui. Les boulangers, et les apprentis, commençaient leur « journée » le soir à 21h pour la terminer le lendemain à 7h30 / 9h30 suivant le travail. Le jour où l'on doublait c'était encore pire. Il y avait six boulangeries à La Crau, (en nous excusant pour d'éventuelles fautes d'orthographe) ALLEGRE et CALLES dans la rue de Pierrefeu, GRAMONDI, BALBO, PERAZZO (chez qui j'ai appris le métier) et ESPOSITO dans la rue de Toulon, qui fermaient toutes le lundi. Un des boulangers eut l'idée d'organiser un tour de garde,

ou plutôt d'ouverture, d'une des boulangeries, à tour de rôle le lundi. Ça imposait aux employés de la boulangerie en question de doubler le temps de travail qui commençait le samedi à 18h jusqu'au dimanche matin 8h, quelquefois 9h, puis reprenait à 14h pour s'achever lundi matin à 11h. On peut voir que lors des week-ends suivis des lundis de garde, les trente cinq heures, on les faisait sur deux jours. Heureusement pour moi, en tant qu'apprenti, j'avais la chance de pouvoir m'arrêter trois heures plus tôt le lundi. Les heures, effectuées en plus du travail normal quand on doublait, n'étaient pas payées, mais il arrivait que le patron fasse un geste. Ces lundis, pour la boulangerie ouverte, c'était la panique, tout le village s'y pressait et une énorme file de clients attendait sur le trottoir.

L'été, pour les congés annuels, les boulangeries fermaient deux par deux à tour de rôle, ce qui posait des

problèmes à l'époque car elles étaient encore équipées de fours en pierre. Ces fours étaient chauffés au bois, de pin de préférence, qui se consume rapidement et parfumait le pain, mais on y brûlait aussi tout ce qu'on pouvait trouver sans s'inquiéter de produits chimiques qui auraient pu empoisonner la marchandise car le bois n'était pas traité comme aujourd'hui. Les fours devaient être chauffés en permanence pour conserver une température minimum entre les cuissons. Pendant les congés, on les arrêtait complètement, ce qui imposait de les remettre en chauffe progressivement avant de pouvoir les utiliser, opération qui demandait une semaine. Les fours en pierre ne possédaient pas de thermostat, l'estimation de la température se faisait « à l'œil » en jetant dans le foyer une poignée de farine. La couleur qu'elle prenait alors permettait à un boulanger expérimenté d'avoir une idée précise de la température de son four.



Maurice GRASSAUD, au centre, pose devant le four en pierre de la boulangerie de Dédé PERAZZO, à droite, en compagnie de l'ouvrier, Georges, à gauche. Devant eux on voit les baguettes de pâte prêtes à être enfournées, disposées sur une toile, elle-même posée sur une planche. Les pains, façonnés à la main, étaient plus courts qu'aujourd'hui de façon à prendre moins de place dans le four dont la forme en limitait le nombre.

AU MENU DE LA CANTINE

RESTAURATION SCOLAIRE



du 4 au 8 mars

Lundi

- Salade verte aux fines herbes
*Chou rouge râpé sauce à l'ail**
- Lasagnes **VF** **CHEF**
- Vache qui rit / Petit moulé*
- Abricots au sirop

Mardi *Mardi gras*

- Salade d'endives
*Carottes râpées vinaigrette agrumes**
- Sauté de boeuf au paprika **VF**
- Chou-fleur persillé
- Tomme blanche / Maroilles*
- Oreillettes de Provence

Jedi

- Salade printanière
*Céleri vinaigrette maison**
- Jambon blanc **LR**
- Sandwich jambon fromage*
- Purée de pommes de terre
- Camembert **BIO**
- Compote de pommes

Vendredi

- Soupe aux vermicelles
- Filet de colin meunière et citron
- Haricots verts **BIO**
- Fromage blanc / fruits rouges*
- Corbeille de fruits

du 11 au 15 mars

Lundi

- Betteraves sauce crémeuse
*Chou-fleur vinaigrette**
- Saucisse fumée
- Lentilles braisées aux lardons
- Petit suisse **BIO**
- Corbeille de fruits

Mardi

- Salade de pommes de terre aux légumes
*Salade de pommes de terre**
- Rôti de veau à l'estragon **VF**
- Carottes à la ciboulette **BIO**
- Yaourt aromatisé / Yaourt nature*
- Corbeille de fruits

Jedi

- Salade verte / Radis beurre*
- Viennoise de dinde
- Légumes couscous en tajine
- Camembert / Croûte noire*
- Cake au citron **CHEF**

Vendredi

- Salade douce
*Chou blanc vinaigrette**
- Filet de lieu sauce dieppoise
- Riz de Camargue
- Mimolette / Montboissier*
- Compote de poires

du 18 au 22 mars

Lundi *Menu végétarien*

- Salade de haricots verts
*Salade de betteraves et vinaigrette**
- Nuggets de blé
- Purée de carottes et pommes de terre
- Petit moulé / Croc'lait*
- Corbeille de fruits

Mardi

- Salade impériale
*Salade mâche et croûtons**
- Sauté de boeuf au paprika **VF**
- Courgettes Mexique
- Gouda **BIO** / Edam*
- Roulé au chocolat

Jedi

- Mini-Pizza
- Chorizette de porc **VF** **CHEF**
- Grenailles aux épices
- Haricots verts
- Yaourt nature sucré
- Pomme golden **BIO**

Vendredi

- Carrousel de crudités
- Duo de poissons
- Coquillettes
- Petit Louis
- Mousse macaron

du 25 au 29 mars

Lundi

- Coleslaw
- Champignons en salade
- Raviolis de boeuf
- Emmental râpé / Cotentin*
- Petit moulé ail et fines herbes
- Compote de pommes **BIO**

Mardi

- Salade de blé au pistou
*Salade de blé vinaigrette**
- Nuggets de poisson
- Poêlée du jardin
- Tomme grise / Fomols*
- Corbeille de fruits

Jedi *Menu Hauts de France*

- Salade de betteraves et endives
- Carbonnade flamande
- Pommes frites
- Mimolette / Maroilles*
- Tarte au sucre

Vendredi

- Pâté de campagne
*Roulade aux olives**
- Fideua au poisson **CHEF**
- Yaourt nature / Yaourt aromatisé*
- Corbeille de fruits **BIO**

du 1^{er} au 5 avril

Lundi

- Quiche lorraine
- Emincé de dinde forestière **VF**
- Poireaux gratinés
- Fraidou / Croc'lait*
- Corbeille de fruits **BIO**

Mardi

- Salade d'endives
*Tomate vinaigrette**
- Sauté de veau **VF** **CHEF**
- Tagliatelle
- Camembert / Mimolette*
- Compote de pommes et bananes

Jedi

- Le trio mexicain
*Salade de maïs vinaigrette agrumes**
- Cordon bleu
- Flan d'épinards
- Yaourt nature **BIO**
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Salade printanière / Salade verte*
- Parmentier de colin
- Cotentin
- Cocktail de fruits

- BIO** Produit Bio
- LR** Label Rouge
- VF** Viande / Volaille Origine France
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix
(Ecoles Elémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Mars 2019

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : ADREXO - 04 94 30 22 10

Imprimé à 9000 exemplaires

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire